

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DEVE 39 - DLH Subvention (642.333 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Parisienne du Climat.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs (2015-2017) conclue le 2 février 2015 entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat, et en particulier son article 2 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Parisienne du Climat et l'attribution d'une subvention au titre de 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat, relative à l'attribution d'une subvention à cette dernière au titre de l'année 2018.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à l'Association Agence Parisienne du Climat une subvention de fonctionnement de 642.333 euros pour 2018.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70, compte budgétaire VF 23003 pour la DEVE, VF 65002 pour la DLH du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO